

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2024-010</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 30 janvier 2024</p>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Olivia HILAIRE

Absente : Syndie FABRE

Pouvoir de : Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

8.9 – Visite du Sénat des enfants scolarisés en classe de 3^{ème}

Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, Adjointe

Le programme de scolarité des élèves de 3^{ème} comprend les institutions de la Vème république. Afin de donner plus de maîtrise à ces connaissances, la collectivité pourrait proposer à l'ensemble des élèves de ce niveau scolaire une visite du Palais du Luxembourg, siège du Sénat à Paris.

Ces élèves pourraient être encadrés par des élus municipaux et des employés communaux en charge de l'ALSH.

Le déplacement se ferait sur une journée en TGV et les déplacements sur place se feront en métro et en bateau bus.

Le sénateur de Vaucluse, Jean-Baptiste BLANC, propose de nous accueillir le samedi 27 avril 2024.

Outre la visite des salles les plus prestigieuses du Palais du Luxembourg avec entre autre l'hémicycle, haut lieu de la démocratie où sont votées les lois après débats, les élèves auraient l'opportunité de visiter d'autres monuments historiques de notre capitale.

La commune participerait financièrement à cette opération pédagogique des élèves de 3^{ème}.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 présents + 1 pouvoir),

Décide de se prononcer favorablement sur la visite du Sénat pour les élèves de 3^{ème} de la commune de Robion.

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 011 charges à caractères générales article 6245.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240131-DE_2024_010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 31 janvier 2024,
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.